

**SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES**

Groupement de Lamotte-Salbris

**COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL
REUNION DU 30 NOVEMBRE 2009
A 18 HEURES 15**

L'an deux mille neuf, le 30 Novembre à 18 heures 15, les membres du Comité Syndical du S.M.I.C.T.O.M. se sont réunis dans les locaux du SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU, Président.

Etaient présents :

La Communauté de Communes de la Sologne des Rivières :

Messieurs DEZELU, BERRUE, CHARPENTIER, CHESNEAU, HENAUT, MICHOUX, PITAULT, DELANOUE, CHOPINEAU

La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs :

Messieurs COLAS DES FRANCS, DELAITRE, LEHOUX, LOMBARDI

La Communauté de Communes Cœur de Sologne :

Mesdames BOUCHENY et MORIN, Monsieur DERBOIS

La Communauté de Communes du Canton de la Ferté Saint Aubin :

Messieurs DAVID, NIEUVIARTS et OUVRY

Etaient excusés : Madame PRIOL (C.C.C.S) et Monsieur DUBOIS (C.C.C.S)

Etaient absents : Monsieur DOUCET (C.C.C.S), Monsieur COUTAN (C.C.S.E.) et Monsieur HENRY (C.C.C.F.S.A.)

Pouvoir de Monsieur COLAS DES FRANCS à Monsieur LOMBARDI

Assistaient à la réunion : M^{me} PITAULT, directrice du syndicat,
M. AFFOUARD, responsable technique
M^{elle} ROUSSEAU, chargée de mission communication

Monsieur CHAUVET, receveur syndical, s'est excusé.

Monsieur LEHOUX assurait les fonctions de secrétaire de séance assisté des services administratifs.

Monsieur DEZELU propose que l'ordre du jour soit modifié comme suit :

- retrait du point n° 2 : proposition de mise en place de la conteneurisation. Au vu de la complexité du sujet, un groupe de travail sera créé afin d'étudier les différents impacts de cette mise en place.

- Ajout de 3 points : l'adhésion à AMORCE, une décision modificative pour le remboursement des emprunts et l'adhésion à un contrat d'assurance des risques statutaires des agents.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

I. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 14 Octobre 2009

Aucune autre observation n'étant formulée, **le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

Monsieur DELAITRE félicite les services administratifs pour la qualité de rédaction des comptes-rendus du S.M.I.C.T.O.M.

II. Report des jours de collecte en cas de jours fériés – planning 2010

Une proposition de planning des collectes est distribuée. Du fait de la modification de fréquence de collecte des emballages ménagers tous les 15 jours à partir du 12 avril 2010, toutes les collectes (Ordures Ménagères, emballages et encombrants) ont dû être revues.

En cas de jours fériés, les collectes seront décalées sur la semaine entraînant un service à effectuer le samedi.

Au vu de certains calendriers, **Monsieur PITAULT** demande que soit précisée si la semaine du 12 avril 2010 est prévue dans le planning du S.M.I.C.T.O.M. en tant que semaine paire ou impaire.

Concernant le calendrier du S.M.I.C.T.O.M., la semaine du 12 avril est prévue comme semaine impaire.

A ce titre, une large communication sera effectuée par le biais du site internet, d'affiches...

Après en avoir délibéré, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

III. Liste des commerçants à collecter deux fois par semaine sur Lamotte-Beuvron

Dans l'attente de la conteneurisation et de la refonte de la redevance spéciale, il est proposé de maintenir deux passages par semaine en Ordures Ménagères pour les commerces de bouche de Lamotte-Beuvron.

Vingt commerces sont concernés. **Monsieur DEZELU** et **Madame PRIOL** ont rencontré **Monsieur BOULARD**, Président de l'union commerciale de Lamotte-Beuvron pour informer du maintien de la fréquence de collecte pour 2010 mais à terme, les commerçants auront à faire des choix.

Après en avoir délibéré, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

IV. Horaires d'ouverture de La Ferté-Saint-Aubin

A compter du 1^{er} février 2010, le S.M.I.C.T.O.M. assurera directement l'exploitation de la déchèterie.

A l'heure actuelle, le volume horaire est de 25 heures 30 hebdomadaires répartis sur 6 jours y compris le dimanche matin.

Un projet de planning d'ouverture de la déchèterie de La Ferté-Saint-Aubin est proposé avec une augmentation du volume horaire répartie sur quatre jours comme suit :

- 32 heures en période hivernale (du 1^{er} novembre au 31 mars)
- 35 heures en période estivale (du 1^{er} avril au 31 octobre)

Monsieur OUVRY suggère de décaler les horaires du vendredi et du samedi d'une heure le soir et une ouverture le matin à 8h30 au lieu de 8h.

Monsieur OUVRY souhaite que la communication qui sera établie porte sur certains points (coûts, augmentation de l'amplitude horaire...).

Après en avoir délibéré, la proposition d'ouverture de la déchèterie de La Ferté-Saint-Aubin est acceptée à l'unanimité.

V. DASRI : planning 2010

Un planning des permanences de DASRI a été rédigé pour 2010.

Elles se tiendront sur les déchèteries de Salbris, Lamotte-Beuvron et La Ferté-Saint-Aubin et au S.M.I.C.T.O.M. à Nouan-le-Fuzelier.

VI. Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : demande à rattacher

Monsieur le Président informe les membres présents qu'une entreprise de Salbris a transmis une demande d'exonération de la TEOM pour ses activités.

Les justificatifs ayant été transmis, **les membres du Comité Syndical acceptent cette demande à l'unanimité, au titre de l'année 2010.**

VII. Remboursement suite à abus de communication sur ligne fixe

Arrivée de **Monsieur DAVID.**

Suite à un abus d'utilisation du téléphone fixe par un agent, à des fins personnelles, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à établir un titre de recettes à l'encontre de la personne concernée afin de recouvrer les dépenses engagées.

Les membres du Comité Syndical acceptent cette proposition à l'unanimité.

VIII. Pont roulant : information

Suite aux résultats de l'appel d'offres infructueux concernant la fourniture d'un pont roulant pour le quai de transfert de Nouan-le-Fuzelier, une nouvelle consultation sera prochainement lancée.

Les caractéristiques techniques demandées seront les mêmes que celles actuellement utilisées.

IX. Distribution des sacs

A ce jour, il reste la commune de Theillay à réapprovisionner en sacs jaunes.

L'ensemble des administrés ont été dotés de sacs pour une année.

Monsieur COLAS DES FRANCS s'interroge sur une distribution en mairie plutôt qu'en porte à porte.

Cette éventualité avait déjà été évoquée mais non appliquée. En effet, les administrés seront tentés de ne plus trier et les agents municipaux auraient une charge plus importante de travail.

Concernant la commune de Villeny, il est précisé que le garde-champêtre communal effectue la distribution des sacs jaunes en même temps qu'il procède aux relevés des compteurs d'eau.

X. Adhésion à AMORCE

AMORCE est une association qui regroupe les communes, les syndicats, les départements et les régions.

Elle a pour objectif d'informer et d'échanger les expériences sur les problèmes techniques, économiques, juridiques ou fiscaux.

Un contact permanent entre les collectivités permet d'améliorer la qualité de gestion des collectivités.

Il est proposé d'adhérer à cette association dont la cotisation est de l'ordre de 520 € pour une année.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical acceptent cette proposition à l'unanimité.

XI. Décision modificative : emprunts

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que le compte relatif aux remboursements des emprunts (capital) est insuffisant.

Pour faire face à leurs dépenses, Monsieur le Président propose de modifier les comptes suivants :

<i>N° de compte</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Emis</i>	<i>Besoins</i>
1641	Emprunts	108 874,95	+ 10 500
2182	Matériel roulant	301 212,60	- 10 500

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical acceptent cette proposition à l'unanimité.

XII. Distribution des éditos

La distribution de l'édito n°6 pourra être faite avec les bulletins communaux des communes de La Ferté-Imbault, La Marolle-en-Sologne, Ménestreau-en-Villette, Orçay, Selles-Saint-Denis, Souesmes, Theillay, Villeny, Vouzon et Yvoy-le-Marron.

Mademoiselle ROUSSEAU contactera les mairies pour organiser la distribution.

XIII. Assurance du personnel

Le centre de gestion avait lancé une consultation au titre des collectivités du Loir-et-Cher pour les contrats d'assurance des risques statutaires du personnel.

Au vu des différentes propositions des assureurs, le Centre de Gestion a porté son choix sur la société DEXIA SOFCAP.

L'étude personnalisée pour le S.M.I.C.T.O.M. offre des conditions financières plus intéressantes que celles définies dans le contrat d'assurance actuelle.

Il est donc proposé de retenir la proposition de DEXIA SOFCAP avec effet au 1^{er} Janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2013.

Dans la mesure où le délai de résiliation du contrat actuel est passé, cette adhésion est différée d'un an.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical acceptent cette proposition à l'unanimité et autorisent Monsieur le Président à signer les conventions en résultant ainsi que tout acte y afférant.

XIV. Création d'un groupe de travail pour la mise en place de la conteneurisation

Comme évoqué précédemment, la mise en place de la conteneurisation requiert une étude pertinente et réfléchie.

C'est pourquoi, il est proposé de créer un groupe de travail spécifique.

Après concertation, il est convenu que les réunions se tiendront de 17 heures à 19 heures.

Madame MORIN, Messieurs DEZELU, CHESNEAU, DELAITRE, MICHOUX, NIEUVIARTS et OUVRY se portent candidats.

XV. Questions diverses

Aucune question diverse n'étant formulée, la séance est levée à 19h35.

Monsieur DEZELU souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous et propose de se réunir lors du prochain comité syndical autour d'une galette.